

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

16/12/2016

Dossier complet le

16/12/2016

N° d'enregistrement

2016-4237

1. Intitulé du projet

Travaux de reconstruction de la ligne aérienne à 63 000 volts raccordant la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq (64) au réseau public de transport d'électricité.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE Réseau de Transport d'Électricité

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Idriss DODIER

RCS / SIRET

14 14 14 16 11 19 12 15 18 10 10 0 12 13

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28*a)	Construction de lignes électriques aériennes d'une tension égale ou supérieure à 63 000 volts et d'une longueur inférieure à 15 km et travaux entraînant une modification substantielle de lignes aériennes d'une tension égale ou supérieure à 63 000 volts et d'une longueur de plus à 15 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Travaux de reconstruction de la ligne aérienne à 63 000 volts raccordant la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq (département 64) au réseau public de transport d'électricité.

4.2 Objectifs du projet

Sécuriser la ligne à 63 000 volts qui évacuent la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq et transférer son point de raccordement de la ligne à 63 000 volts Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat sur la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La ligne (datant de 1945) qui évacue la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq doit être sécurisée car les pylônes béton qui la constituent sont dégradés.

Le point de raccordement de cette ligne est actuellement situé sur la ligne à 63 000 volts Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Le Hourat qui va être déposée. Cette dernière n'est plus utilisée par la SNCF et ses conducteurs sont vétustes.

Il faut donc transférer ce point de raccordement sur la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos.

Les lignes à 63 000 volts Arudy-Bizanos et Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Le Hourat sont proches (350m) et ont un tracé parallèle.

Les travaux de reconstruction ne modifient ni les fonctionnalités, ni les caractéristiques suivantes de l'ouvrage qui conserve :

- le même niveau de tension d'exploitation : 63 000 volts ;
- le même nombre de câbles conducteurs : 3 phases (ajout d'un câble de garde).

L'axe de la ligne existante est conservé à l'exception d'une portion de 1,5 km permettant d'éviter un lotissement.

Le nombre de pylônes sera réduit.

Les principes directeurs de la reconstruction sont :

- Sur 2 km le remplacement de la ligne se fera en parallèle et au plus près du tracé actuel ;
- Sur 1,5 km le remplacement se fera sur un tracé en terre agricole évitant le surplomb d'un lotissement à Buzy ;
- les supports béton dégradés seront remplacés par de nouveaux supports monopodes jusqu'au nouveau point de raccordement sur la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'ouvrage ne sera pas modifiée.

Elle pourra même être simplifiée du fait du nombre de pylônes moins important et de l'évitement du lotissement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'utilité publique (DUP).
- Approbation du projet d'ouvrage (APO).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DUP et/ou APO.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de l'ouvrage	3 5 km
Hauteur moyenne des pylônes	25 m
Espacement moyen des pylônes	250-300 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Buzy
Commune de Buziet

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

1945

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Essentiellement terres agricoles (pâturage/fauche, quelques cultures) avec quelques haies.
Environ 1,5 km en zone agricole entrecoupée d'arbres.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Buziet est sur le territoire du SCOT du Piémont oloranais approuvé en juin 2010.
Cartes communales des communes de Buziet (approuvée en mai 2003) et Buzy (approuvée en mai 2005).
Le projet se situe dans les zones non constructibles des 2 cartes communales, zones où sont autorisées les "installations nécessaires à des équipements collectifs".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 communes concernées : Buziet et Buzy sont en zone montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Buzy est située dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Pyrénées, mais n'a pas signé la charte.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Données issues de la carte des milieux potentiellement humides de France métropolitaine établie par les équipes de l'INRA d'Orléans et d'Agrocampus Ouest à Rennes, à la demande du ministère en charge de l'Ecologie. (Il faut noter que ces zones humides sont essentiellement situées au niveau des terres agricoles au Nord du bourg de Bury). Pour minimiser les risques d'impact, il est prévu de réaliser les travaux en période sèche et, si nécessaire, d'utiliser des plaques de répartition de charges pour les accès.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste de Saint-Cricq est dans le SIC FR7200793 "Gave d'Ossau". Le site est concerné sur une trentaine de mètres (la largeur du SIC au droit de la zone concernée est de 130 m). Aucun pylône n'est implanté dans le SIC.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Léger excédent pour les fouilles nécessaires à l'implantation des pylônes. La terre végétale excédentaire sera régalande sur place et les autres matériaux mis en décharge.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque faible de dérangement de la faune en phase travaux. Les coupes de bois au niveau des tranchées déboisées existantes seront réalisées en automne pour minimiser les risques. Risque de collision pour l'avifaune, notamment les rapaces. Risque limité car l'ouvrage sécurisé reprend globalement le tracé existant (sauf en périphérie de Buzy où le risque est très faible à nul).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'incidences très faible sur des espèces du SIC et notamment la loutre, en phase chantier, car aucun pylône n'est situé dans le SIC (le pylône le plus proche est à environ 70 m du SIC).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux consistent à reconstruire la ligne aérienne qui raccorde la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq et à transférer son point de raccordement de la ligne à 63 000 volts Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat sur la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos. RTE a intégré la dimension environnementale en amont et a défini son projet technique en conséquence. La consistance des travaux a été validée lors de la réunion de concertation du 23 juin 2016 en sous-préfecture d'Oléron-Sainte-Marie avec les élus et les services de l'Etat concernés. Une présentation a également été faite au Parc National des Pyrénées le 26 mai 2016 et n'a pas suscité de remarque.

Après travaux, l'impact de l'ouvrage sera réduit. La situation sera améliorée du fait des mesures suivantes :

- Les lignes à 63 kV Arudy-Bizanos et Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat sont proches l'une de l'autre,
- La ligne à construire se substitue à la ligne existante et ne crée aucun impact environnemental par rapport à la situation existante;
- Réduction envisagée du nombre de pylônes,
- Contournement d'un lotissement dans la commune de Busy.

En conséquence, nous estimons que ce projet de reconstruction de la ligne à 63 000 Arudy-Bizanos devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU AU PETITIONNAIRE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulouse

le.

16/12/2016

Signature



SITUATION EXISTANTE

Sensibilité Environnementale
Parc National - DREAL Aquitaine - 30/06/16

- Aire d'Adhésion du Parc national des Pyrénées
- Aire Optimale d'Adhésion du Parc national des Pyrénées

NATURA 2000

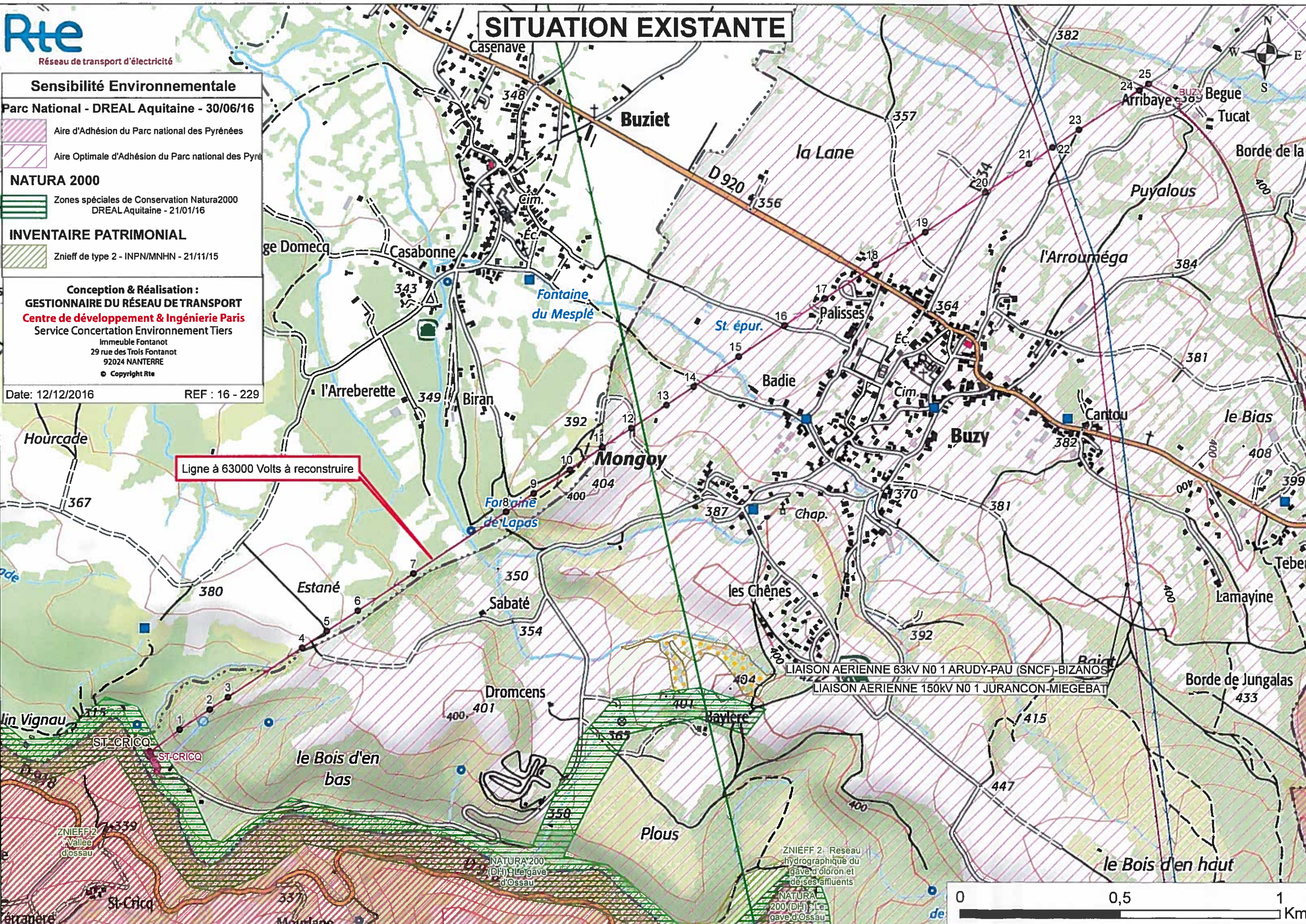
- Zones spéciales de Conservation Natura2000 DREAL Aquitaine - 21/01/16

INVENTAIRE PATRIMONIAL

- Znieff de type 2 - INPN/MNHN - 21/11/15

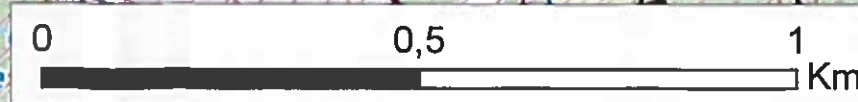
Conception & Réalisation :
GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT
Centre de développement & Ingénierie Paris
Service Concertation Environnement Tiers
Immeuble Fontanot
29 rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE
© Copyright Rte

Date: 12/12/2016 REF : 16 - 229



Ligne à 63000 Volts à reconstruire

LIAISON AERIENNE 63KV N°1 ARUDY-PAU (SNCF)-BIZANOS
LIAISON AERIENNE 150KV N°1 JURANCON-MIEGEBAT



RESEAU RTE

Mise à jour des données RTE : 30/09/16

..... Ligne déposée

FMI : Fuseau de Moindre Impact

Sensibilité Environnementale

Parc National - DREAL Aquitaine - 30/06/16

Aire d'Adhésion du Parc national des Pyrénées

Aire Optimale d'Adhésion du Parc national des Pyrénées

NATURA 2000

Zones spéciales de Conservation Natura2000 DREAL Aquitaine - 21/01/16

INVENTAIRE PATRIMONIAL

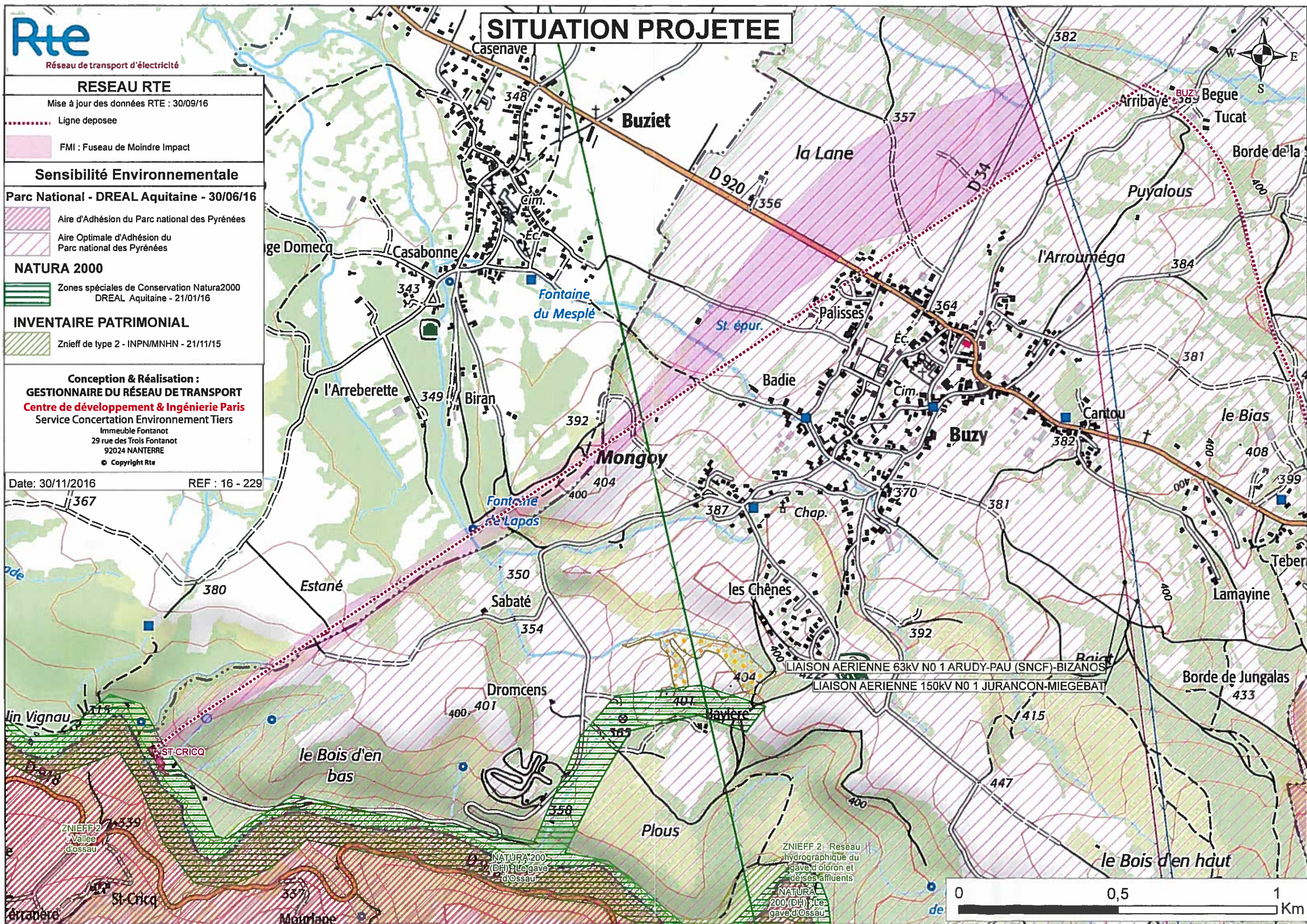
Znieff de type 2 - INPN/MNHN - 21/11/15

Conception & Réalisation :
GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT
Centre de développement & Ingénierie Paris
Service Concertation Environnement Tiers
Immeuble Fontanot
29 rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE
© Copyright Rte

Date: 30/11/2016

REF : 16 - 229

SITUATION PROJETEE



LIAISON AERIENNE 63kV N°1 ARUDY-PAU (SNCF)-BIZANOS
LIAISON AERIENNE 150kV N°1 JURANCON-MIEGEBAT



Photos de la ligne à 63 000 volts qui évacue la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq



Sortie de la Centrale hydroélectrique de Saint Cricq.



Pylône n°11



Pylône n°17 dans le lotissement à Buzy



Pylône n°19 (vue extérieure du lotissement de Buzy)



Support n°20



Vue d'ensemble des pylônes 21, 22, 23 et 24



Réseau de transport d'électricité

Reconstruction de la ligne aérienne à 63 000 volts pour raccorder la centrale hydroélectrique de Saint-Circq (département 64) à la ligne 63 000 volts Arudy - Bizanos.

Procédure EI cas par cas
Annexe au Cerfa N° 14734-02

Sommaire

Objectif & principes directeurs	P 3
Réalisation des travaux	P 7
Milieux et mesures	P 10
Auto-évaluation	P 13

Objectif & principes directeurs

Description du projet

Objectif

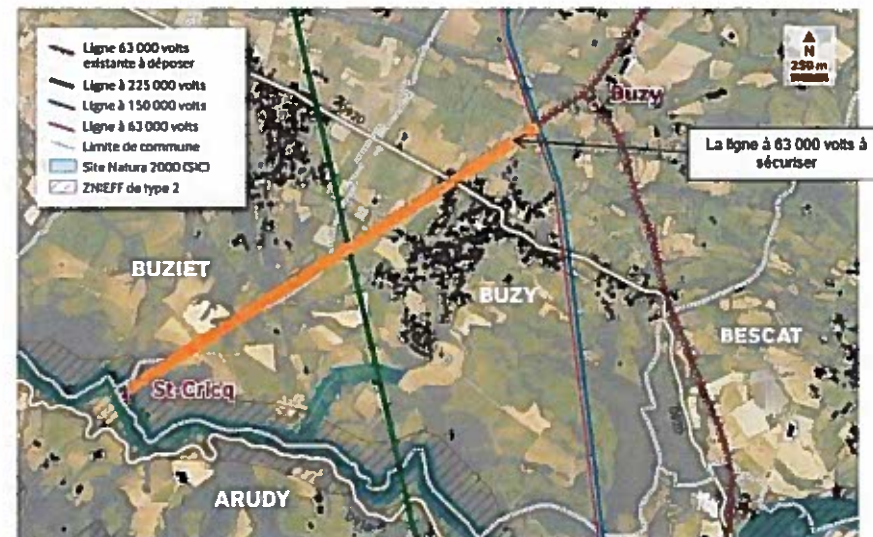
La ligne à 63 000 volts (datant de 1945) qui évacue la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq doit être sécurisée car les pylônes béton qui la constituent sont dégradés. Elle est actuellement raccordée sur la ligne à 63 000 volts Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat qui va être déposée. Cette dernière n'est plus utilisée par la SNCF et ses conducteurs sont vétustes.

La ligne qui évacue la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq sera donc raccordée à la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos qui est proche de la ligne à 63 000 volts Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat.

Localisation de l'ouvrage

La ligne aérienne est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Communes traversées : Buzy et Buziet.



Description du projet

Principes directeurs

Ces travaux de reconstruction ne modifient ni les fonctionnalités, ni les caractéristiques suivantes de l'ouvrage qui conserve :

- Le même niveau de tension d'exploitation : 63 000 volts ;
- Le même nombre de câbles conducteurs : 3 phases (ajout d'un câble de garde) ;

L'axe de la ligne existante est conservé à l'exception d'une portion d'environ 1,5 km permettant d'éviter un lotissement ;
Le nombre de pylônes sera réduit.

Les principes directeurs de la reconstruction sont :

- Sur 2 km la reconstruction de la ligne se fera en parallèle et au plus près du tracé actuel ;
- Sur 1,5 km la reconstruction se fera sur un tracé en terre agricole évitant le surplomb d'un lotissement à Busy ;
- Les supports béton dégradés seront remplacés par de nouveaux supports monopodes (et treillis dans une moindre mesure) jusqu'au nouveau point de raccordement sur la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos.

Description du projet

Proposition de tracé

La reconstruction de la ligne se fera en parallèle et au plus près du tracé actuel et dans la mesure du possible, au sein des mêmes parcelles. Toutefois :

- **A Busy**, Rte propose de modifier le tracé afin d'écartier l'ouvrage d'un lotissement.

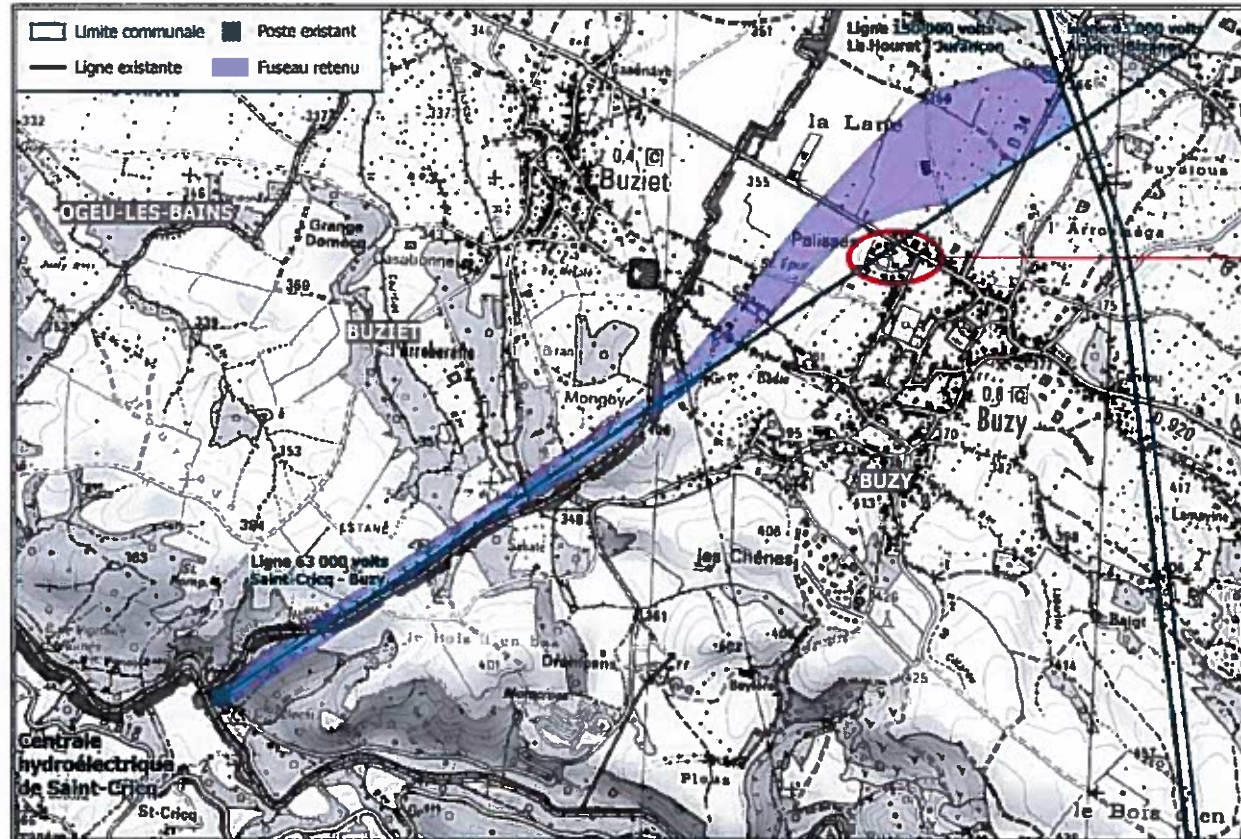


Photo du lotissement de Busy traversé par l'ouvrage

Cette modification du tracé a été validée lors de la réunion de concertation du 23 juin 2016 en sous-préfecture d'Oléron-Sainte-Marie avec le sous-préfet, les élus et les services de l'Etat concernés.

Réalisation des travaux

Description du projet

Phase de réalisation des travaux

Reconstruction de la ligne existante :

- **Travaux principaux**
- Remplacement des pylônes
- Remplacement des câbles conducteurs et ajout d'un câble de garde

Planning des travaux

- Début des travaux : printemps 2018
- Fin des travaux : octobre 2018

Travaux principaux

Remplacement des pylônes et des câbles

Organisation de l'accès au chantier

Les travaux de remplacement d'un pylône nécessitent l'utilisation d'engins tels que des camions pour la livraison et l'évacuation des matériaux, des véhicules légers type 4x4 et des grues d'assemblage ou de levage.

Il sera donc nécessaire d'organiser l'accès au chantier. Dans les quelques cas où le site du chantier n'est pas accessible par des voies existantes, éventuellement aménagées temporairement, la création de pistes d'accès serait nécessaire pour la circulation des engins de chantier.

La largeur des pistes doit être d'environ 3,50 m.

Aménagement des zones de travail

Les travaux nécessiteront l'aménagement d'une zone de travail au pied ou à proximité du support pour les engins de chantier, particulièrement, pour le montage du support et l'installation de la grue de levage (environ 120 m²).

Caractéristiques techniques des supports

Il est prévu de remplacer les poteaux bétons dégradés par des supports béton monopodes (type K2F). Ce type de supports ont une emprise au sol limitée.

Ces derniers supporteront les 3 câbles conducteurs et un câble de garde.

Les supports auront une hauteur moyenne de 25m. Elle est plus importante que celle des supports actuelles, ce qui permettra d'avoir une distance entre les supports plus importantes (250 à 300m contre 150m actuellement).

Comme c'est le cas actuellement, des supports treillis seront nécessaires au niveau :

- Du départ de la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq ;
- De part et d'autre du croisement de la ligne électrique à 225 000 volts ;
- Du nouveau point de raccordement sur la ligne à 63 000 volts Bizanos-Arudy.



Exemple d'un support béton monopodes (type K2F).



Exemple d'un support treillis

Milieux et mesures

Prévention des nuisances et mesures envisagées

Réalisation de travaux à proximité de cours d'eau

Trois types de travaux sont susceptibles de générer un risque de pollution des eaux superficielles ou souterraines :

- L'aménagement des zones de travail et des accès,
- La présence et la circulation d'engins de chantier et de personnel,

Les risques de pollution éventuels sont liés à :

- Des rejets de laitance du béton lors de la mise en oeuvre des massifs de fondations. **Risque très faible** car le béton se fixe très rapidement, évitant ainsi une dispersion incontrôlable.
- Des rejets d'hydrocarbures sur le sol. **Risque très faible** car les quantités pouvant être déversées sont peu importantes compte tenu des engins utilisés.
- Des effluents domestiques. **Risque très faible** car le chantier est doté de bases dédiées aux équipes de chantier et équipées de sanitaires à récupération d'eaux usées et wc chimiques.

Bien que les risques soient limités, une attention particulière sera portée au bon déroulement des travaux dans les secteurs sensibles afin de préserver la qualité des eaux. Ainsi, les travaux seront réalisés dans le respect des articles R.211-60 et suivants du Code de l'environnement relatifs au déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles et souterraines.

Les entreprises spécialisées sous-traitantes auront l'obligation de récupération, de stockage et d'élimination des huiles de vidange des engins. Ces huiles seront acheminées vers des Centres d'Enfouissement Technique spécifiques.

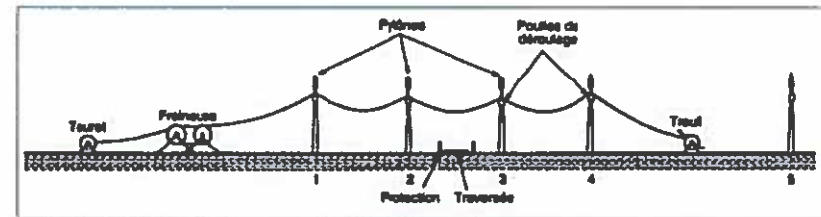
Un bordereau de suivi permettra la traçabilité du déchet.

Par ailleurs, pour faire face à un risque quelconque de pollution accidentel, toutes les précautions seront prises par les entreprises intervenantes sur les chantiers. Elles disposeront d'un kit de dépollution leur permettant, en cas d'incident, d'absorber l'hydrocarbure. Le sac de récupération sera ensuite envoyé en centre spécifique de traitement.

Surplomb de cours d'eau

Le déroulage des câbles étant prévu sous tension mécanique, les câbles ne seront jamais en contact avec le cours d'eau, comme le montre le schéma ci dessous.

Par ailleurs, aucun cours d'eau ne sera franchi par les engins de chantier.



Déroulage sous tension mécanique

Prévention des nuisances et mesures envisagées

Milieu naturel

Mesures d'évitement de destruction d'habitats et dérangements de la faune pendant les travaux

D'une manière générale

Tous les supports faisant l'objet de travaux nécessiteront un accès pédestre ou routier du personnel. Pour certains d'entre eux, des pistes d'accès provisoires seront à créer. Ces pistes seront constituées de plaques métalliques posées à même le sol ou d'un film géotextile recouvert de gravier. Cette seconde technique consiste à entreposer les couches de terre d'origine sur site et de mettre en place un géotextile absorbant, évitant toute pollution des sols en cas de fuite éventuelle des engins nécessaires aux chantiers.

En fin de travaux, les graviers des pistes et le géotextile seront enlevés, et les couches de terre sont remises en place en gardant la structure d'origine, favorisant alors la reprise du milieu.

Ces techniques permettent de limiter les effets sur le milieu traversé. Les nuisances du chantier pourront troubler certains animaux. Une fois les travaux terminés et le calme revenu, les animaux repeupleront les lieux qu'ils avaient désertés. Pour limiter les impacts, le chantier sera nettement délimité, afin de le circonscrire au plus juste.

Dans le site Natura 2000 n° FR7200793 (Site d'Intérêt Communautaire « Gave d'Ossau »)

Conformément aux articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement, une **évaluation des incidences** sera réalisée par un bureau d'études spécialisé afin de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Une **étude faune et flore** sera menée conjointement au droit de la ligne afin de vérifier qu'aucun effet ne sera généré sur les espèces et habitats de l'APPB, des ZNIEFF et des milieux humides se superposant ou jouxtant le site Natura 2000.

Remarque : Aucun pylône ne sera construit au sein du périmètre du SIC.

Dans les milieux humides

En zones humides, les aires de déroulage seront équipées de plaques sur lesquelles circuleront les engins. Le sol ne devra pas être remanié et aucun apport de matériaux ne devra être réalisé. L'utilisation d'huile biodégradable pour tous les outils mécaniques servant au débroussaillage, notamment les tronçonneuses, sera systématique. Il faut préciser qu'aucun cours d'eau ne sera franchi par les engins de travaux.

Les fondations nécessaires à l'implantation de supports sont limités, la majorité des supports étant de type monopode.

Le projet de reconstruction de la ligne à 63 000 volts qui relie la centrale hydroélectrique à la ligne 63 000 volts Arudy-Bizanos a été présenté au Parc National des Pyrénées le 26 mai 2016.

Cette présentation n'a soulevé aucune remarque.

Milieu humain

Mesures en proximité des habitations

La reconstruction de la ligne se fera sur 2 km en parallèle et au plus près du tracé actuel, et dans la mesure du possible au sein des mêmes parcelles dans le domaine agricole.

Le tracé de la ligne est modifié favorablement pour le milieu humain sur 1,5 km afin d'éviter un lotissement dans la commune de Busy.

Auto-évaluation

Auto-évaluation

Au regard du formulaire Cerfa rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux consistent à reconstruire la ligne aérienne qui raccorde la centrale hydroélectrique de Saint-Cricq et à transférer son point de raccordement de la ligne à 63 000 volts Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat sur la ligne à 63 000 volts Arudy-Bizanos.

RTE a intégré la dimension environnementale en amont et a défini son projet technique en conséquence.

La consistance des travaux a été validée lors de la réunion de concertation du 23 juin 2016 en sous-préfecture d'Oléron-Sainte-Marie avec le sous-préfet, les élus et les services de l'Etat concernés. Une présentation a également été faite au Parc National des Pyrénées le 26 mai 2016 et n'a pas suscité de remarque.

Après travaux, l'impact de l'ouvrage sera réduit.

La situation sera améliorée du fait des mesures suivantes :

- La ligne à reconstruire se substitue à la ligne existante et ne crée aucun impact environnemental par rapport à la situation existante,
- Les lignes à 63 kV Arudy-Bizanos et Jurançon-Haut de Gan-Buzy-Castet-Geteu-Le Hourat sont proches l'une de l'autre,
- Réduction envisagée du nombre de pylônes,
- Contournement d'un lotissement dans la commune de Busy.

En conséquence, nous estimons que ce projet de reconstruction de la ligne à 63 000 Arudy-Bizanos devrait être dispensé d'étude d'impact.

The logo for Rte (Réseau de transport d'électricité) is displayed in a blue, stylized font. The letters are bold and rounded, with the 'e' having a distinctive shape.

Réseau de transport d'électricité

Idriss DODIÉR
Responsable de projet

Eric Pélissier
Chargée d'études concertation

Rte
Centre Développement & Ingénierie Toulouse
82, Chemin des Courses
BP 13731
31037 TOULOUSE cedex 1